

Resp. client:
 N° commande.:
 N° client: 128706
 Pers.cont.:
 Tél.: -, Fax: -
 GSM: 0478 79 00 30 e-mail: info@natural-energy.be



Organisme de controle a.s.b.l.

ProKo.: LS03
 N° rapport: 5320629
 N° rapp. prov.:
 Date: 17/01/2020

NATURAL-ENERGY
 RUE DES JOLIS BOIS 32
 6900 AYE

Département: ELE

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE PHOTO-VOLTAÏQUE
 (exécuté sous l'accréditation BELAC suivant procédure interne QPRO/ELE/001, §7.3)

Appareil/Install. ID:

Lieu de contrôle:

RUE CHAUDE VOIX, 70 NANINNE 5100

Date du contrôle:

14/01/2020

Périodicité: 300 mois

Genre de contrôle: examen de conformité

Prochain contrôle avant: 31/01/2045

Contrôleur: ROBERFROID SYLVAIN

Personne présent:

Commettant/Installateur: NATURAL-ENERGY

Propriété de :

GENERALITES

L'installation a été contrôlée selon les prescriptions de :

- Arrêté du Gouvernement Wallon de 30/11/2006 concernant l'électricité verte
- l'RGIE art. 270.

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

Voir schéma unifilaire et schéma de position.

Position	Nombre de circuits et panneau/circuit	2 CIRCUITS POUR 33 PANNEAUX	
Panneaux PV	Nombre-marque-type	33x AXITEC 330WC	
	Puissance max (Pmax)	10230	Wp
	Courant court-circuit (Isc) +25°C	9,54	A
	Tension circuit ouvert (Voc)- 10°C	32,51	V
Onduleur	Nombre-marque-type	1x SMA SUNNY TRIPOWER STP10.0-3AV-40	
	Numéros de série	3005979542	
	Puissance max (Pac max)	10000	VA
	Déclaration CE présent	Oui	
	Fonctionnement débranché	En ordre	
	Puissance max. (Pdc max)	10000	Wp
	Courant max. Idc max)	20	A
	Tension max. (Vdc max)	1000	V
Compteur	Numéro de série	52 124 207	
	Marque	LANDIS & GYR	
	Marquage Mid ou calibrage	En ordre	
	kilowattage	I: 86433.8 II: 40981.4	Kwh
Mesures	Résistance de dispersion	22.0	Ohm
	Résistance d'isolement	1,172	MOhm

NOTE

1. Dès une puissance (Pac max) de l'onduleur, le gestionnaire du réseaux (GRD) exigera un raccordement 3-phasé.
2. Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
3. Présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclut les parties cachées telles que les cloisons, les faux-plafonds, etc...
4. Si indiqué, les caractéristiques et position sont repris des schémas et non pas constatées visuellement, à cause d'une accessibilité difficile des: ☐ onduleur(s) ☐ panneaux PV

INFRACTIONS

Néant.

CONCLUSION**Conclusion code CC 1.1 en 2.1 : sans infractions**

L'installation est conforme aux prescriptions mentionnées ci-dessus.

L'installation peut être mise en service / utilisé.

Pour le Directeur Technique,



Ir. G. Croes